

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



Le Maire de la Commune de Wittisheim

ARRETE N° 19/2024

**ARRETE PERMANENT DU MAIRE INTERDISANT
LE STATIONNEMENT**

RUE DU PRESBYTERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R 411-18 et R411-25 à R411-28 ;

Vu l'arrêté permanent n° 37/2008 du 23 juillet 2008 instaurant une interdiction de stationner les mercredis matin sur l'emplacement de retournement dans la rue du Presbytère ;

Considérant que le SMICTOM d'Alsace Centrale a instauré de nouveaux jours de passage de la collecte des ordures ménagères, savoir le mercredi matin ainsi que le jeudi matin des semaines impaires ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre le passage des camions de collecte dans la rue du Presbytère ces jours-ci ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté numéro 37/2008 du 23 juillet 2008 est abrogé.

Article 2 : Le stationnement est interdit devant le 10 et le 12 rue du Presbytère ainsi que sur la place située en face de ces propriétés :

- les mercredis matins,
- les jeudis matins des semaines impaires,
- les jours de ramassage indiqués par le SMICTOM d'Alsace Centrale sur le site « smictom-alsacecentrale.fr ».

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Sous-préfecture de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Procureur de la République
- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : christophe.kempf@gmail.com et kosakmichael@gmail.com
- SIS du Bas-Rhin : arretes.sdis@sis67.alsace et celine.sala@sis67.alsace
- SMICTOM d'Alsace Centrale
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 02 mai 2024.

Le Maire,
Monsieur Christophe KNOBLOCH

